(1)

(N° 198.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1894-1895.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N° 4.

(5 JUIN 1895.)

PÉTITIONS SUR LESQUELLES UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

M. COLFS, *rapporteur*.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.	
1.	708	Par pétition datée de Lodelinsart, le 30 mars 1895, Des habitants de Lodelinsart prient la Chambre de reviser la loi du 13 décembre 1889, réglementant le travail des enfants et des adolescents dans les établissements industriels. CONCLUSIONS. *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics* (1). (RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1538.)
2.	679.	Par pétition datée de Charleroi, le 26 mars 1895, Des habitants de Charleroi prient la Chambre de reviser la loi du 13 décembre 1889, réglementant le

(1) **Par suite des modifications apportées aux attributions ministérielles, après le dépôt de ces rapports, les conclusions de M. Colfs devront être modifiées de la manière suivante :**
Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.	
		travail des enfants et des adolescents dans les établissements industriels.
		CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics* (1).
		(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1538.)
3.	647.	Par pétition datée de Gilly, le 18 mars 1895.
		Des habitants de Gilly prient la Chambre de reviser la loi du 13 décembre 1889 réglementant le travail des enfants et des adolescents dans les établissements industriels.
		CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics* (1).
		(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1538.)
4	558.	Par pétition datée de Sprimont, le 6 mars 1895,
		Le sieur Paul, à Sprimont, réclame l'intervention de la Chambre auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, afin d'obtenir que celui-ci convoque un délégué des patrons carriers par localité comptant cinquante ouvriers carriers et plus, ainsi qu'un délégué des ouvriers, pour se mettre d'accord sur le principe du tarif et de la criée des pierres.
		CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics* (1).
		(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1549.)
5	565.	Par pétition datée de Grammont, le 4 mars 1895,
		Des allumettiers de Grammont prient la Chambre de voter une loi interdisant aux fabricants d'allumettes d'employer des ouvriers âgés de moins de vingt-et-un ans.
		CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics* (1).
		(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1618.)

---

(1) Par suite des modifications apportées aux attributions ministérielles, après le dépôt de ces rapports, les conclusions de M. Colfs devront être modifiées de la manière suivante :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.